

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille RGP Revenu Alternatif que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec RGP Investissements sans frais au 1 855 370-1077 ou à l'adresse info@rgpinv.com, ou visitez le www.rgpinvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce fonds est un organisme de placement collectif alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'organismes de placement collectif. Les stratégies qui le distinguent d'autres types d'organismes de placement collectif sont les suivantes : le recours accru aux instruments financiers dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins, la capacité accrue de vendre des titres à découvert et la capacité d'emprunter des sommes aux fins de placement. Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du fonds, dans certaines conditions du marché, elles pourraient augmenter le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

Bref aperçu

Code du fonds : RGP1003	Gestionnaire du fonds : RGP Investissements
Date de création de la catégorie : 25 août 2022	Gestionnaire de portefeuille : RGP Investissements
Valeur totale du fonds au 31 mars 2025 : 150 573 430 \$	Distributions : Distribue généralement le revenu, le cas échéant, mensuellement, et les gains en capital, le cas échéant, annuellement en décembre.
Ratio des frais de gestion (RFG) : 2,27 %	Placement minimal : 500 \$ (initial), 25 \$ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de placement d'offrir aux porteurs de parts un rendement total (i) sous forme de revenu et d'appréciation du capital à long terme, et (ii) qui évoluera généralement de manière différente aux rendements des marchés traditionnels des titres à revenu fixe et des actions. Le fonds investit principalement dans des organismes de placement collectifs alternatifs et l'actif du fonds est principalement exposé aux titres à revenu fixe ou autres produits liés au crédit. Le fonds peut recourir à un effet de levier, principalement par le biais des fonds sous-jacents, qui comporte notamment l'utilisation d'instruments dérivés, jusqu'à une limite d'exposition globale de 300 % de sa valeur liquidative; emprunter des fonds jusqu'à 50 % sa valeur liquidative à des fins d'investissement ou pour payer le rachat de parts rachetables par les détenteurs; et vendre des titres à découvert jusqu'à 50 % de sa valeur liquidative (le niveau combiné d'emprunt de fonds et de vente à découvert est globalement limité à 50 %).

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2025)

1. Purpose Credit Opportunities Fund - ETF units	13,09 %
2. Picton Mahoney Fortified Arbitrage Plus Alternative Fund, Class 'I'	12,91 %
3. CI Alternative Diversified Opportunities Fund, Series 'I'	12,82 %
4. Picton Mahoney Fortified Special Situations Alternative Fund, Class 'I'	12,75 %
5. CI Gold Bullion Fund, Class 'B'	7,29 %
6. Vanguard Extended Duration Treasury ETF	7,27 %
7. Dynamic Premium Yield Plus Fund, Series 'O'	7,15 %
8. Arrow Long / Short Alternative Class ETF	7,12 %
9. Dynamic Credit Absolute Return Fund - Series OP	6,99 %
10. Return Stacked Bonds & Futures Yield ETF	4,27 %

Les dix principaux placements représentent 91,66 % du fonds.

Nombre total de placements : 13

Répartition des placements (au 31 mars 2025)

Par catégorie d'actifs (%)		Par stratégies (%)	
Fonds communs de placement	52,62 %	Fonds alternatifs axés sur le crédit	45,65 %
Fonds négociés en bourse	43,00 %	Fonds alternatifs autres qu'axés sur le crédit	31,14 %
Actions privilégiées	4,05 %	Fonds mutuel et FNB de marchandises	11,56 %
Trésorerie et autres éléments d'actif net	0,33 %	Fonds mutuels et FNB de titres à revenu fixe	7,27 %
		Actions privilégiées	4,05 %
		Trésorerie et autres éléments d'actif net	0,33 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

RGP Investissements estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

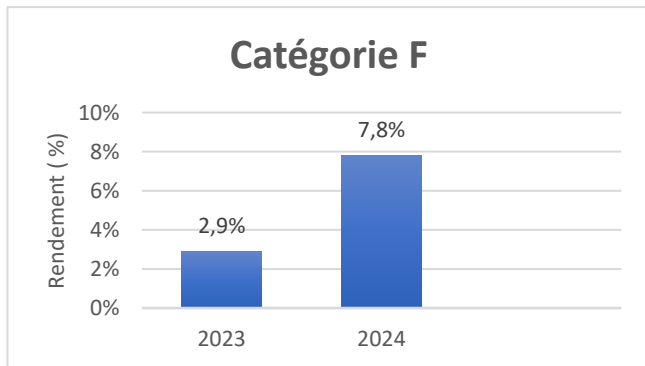
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de la catégorie F du fonds au cours des deux dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie F du fonds au cours des deux dernières années. La valeur du fonds a augmenté pendant deux de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la catégorie F du fonds sur trois mois au cours des deux dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de la période
Meilleur rendement	4,5 %	31 janvier 2024	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 045,46 \$
Pire rendement	-1,8 %	31 octobre 2023	Votre placement chuterait pour s'établir à 982,25 \$

Rendement moyen

Depuis sa création, les parts de catégorie F du fonds ont généré un taux de rendement annuel composé de 5,0 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans cette catégorie du fonds depuis sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 121,85 \$.

À qui le fonds est-il destiné?

- Vous êtes prêt à tolérer un risque faible à moyen;
- Vous recherchez un placement à moyen ou long terme; et
- Vous recherchez une solution de placement gérée axée sur la génération de revenu tout en visant une appréciation du capital à plus long terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez les parts du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des parts de catégorie F du fonds. Des frais d'acquisition, de rachat ou de substitution peuvent être imposés par la société du représentant. Vous devez négocier ces frais avec la société du représentant. Ces frais ne sont pas versés au fonds ou à son gestionnaire.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais du fonds s'élevaient à 2,55 % de sa valeur, ce qui correspond à 25,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds.	2,27 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,28 %
Frais du fonds	2,55 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi ne s'applique sur les parts de catégorie F du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de substitution	Il n'y a aucun frais si vous substituez ou transférez vos parts.
Frais d'opérations à court terme	RGP Investissements pourra vous imputer des frais d'opérations à court terme jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des parts de catégorie F du fonds dans les 90 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.
Frais pour services professionnels	Les parts de catégorie F sont uniquement offertes aux investisseurs qui participent à un programme intégré ou à un programme de rémunération par honoraires admissible par l'intermédiaire de sociétés de représentants autorisées. Les frais pour services professionnels sont établis entre vous et votre représentant et sont payables à la société du représentant. Ils sont généralement fondés sur la valeur marchande des actifs que vous détenez auprès de la société du représentant.
Services supplémentaires	Des frais pour les services supplémentaires peuvent être imposés par la société du représentant. Certains de ces frais sont négociables, tandis que d'autres pourraient ne pas l'être. Ces frais ne sont pas versés à RGP Investissements. Par exemple, des frais peuvent vous être imposés pour chaque distribution en espèces que vous demandez de recevoir par chèque (ces frais étant généralement non négociables). Vous pourriez aussi devoir payer des frais de transactions si vous détenez un compte chez un courtier offrant un service de courtage à escompte.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec RGP Investissements ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

RGP Investissements
1305, boulevard Lebourgneuf, bureau 550
Québec (Québec)
G2K 2E4

Sans frais : 1 855 370-1077

www.rgpinvestissements.ca

Courriel : info@rgpinv.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.